



01079415-01-16

Istres, le 13 janvier 2016

Monsieur Bernard FERNANDEZ
Président de l'Association de Quartier
Bellons - Craponne
1 Traverse du Petit Oeil

13800 ISTRES

15 JAN. 2015

Direction Relations avec les Administrés

Sophie CREMER

Affaire suivie par : Nancy CROLLARD

Tél. : 04 13 29 50 00 – Poste 45 42

Nos réf. : FB/SC/DL/FC/NC N° 039-2016

Objet : Diverses interventions
Bellons – Craponne

Monsieur le Président,

Monsieur Yves GARCIA, Conseiller Municipal chargé de l'Environnement et des relations avec les C I Q, m'a fait part de votre rencontre ayant pour objectif de faire un état sur site des abris à containers et au cours de laquelle vous avez abordé différents points qui avaient été, pour la plupart, déjà évoqués lors des visites dans votre quartier en 2013 et 2015.

Aussi, je vous informe que pour le stationnement devant le Point d'Apport Volontaire, situé Rue de la Chantepierre et conformément à ce qui avait été décidé lors de la visite d'avril dernier, la barrière DFCI a été reculée et une croix blanche a été tracée devant, selon le code de la route ce marquage signale donc une interdiction de stationner. En parallèle un passage sélectif donnant accès au parc a été positionné afin de limiter le passage des deux roues.

S'agissant des aménagements programmés pour l'entrée des Bellons, le problème de visibilité à la sortie de la traverse donnant sur Allée des Magnolias, l'élargissement des voies afin que le rond-point de l'Impasse des Jardins d'Océanis soit respecté par les automobilistes, et l'enlèvement du muret servant d'assise pour des rassemblements nocturnes, je demande à mes services l'avancement de ces points et les sollicite pour l'entretien du passage parallèle à la Traverse du Petit Œil.

Concernant l'installation d'un ralentisseur à l'entrée du lotissement au niveau du n°1 Rue de la Chantepierre, je vous confirme les termes de mon courrier du 21 décembre dernier, à savoir que Monsieur Eric CASADO, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à la gestion du Domaine Public et moi-même avons validé les travaux correspondants qui nous ont été présentés d'un montant de 7 220,40 Euros.

Je profite de ce courrier pour vous indiquer que nous avons également validé la mise en place d'un ralentisseur entre les n°2 et 6 de la Rue du Garlaban pour un montant de 6 500 Euros. Par ailleurs, l'installation d'un multisports, semblable à celui situé à proximité de l'Espace Martin Luther King, en lieu et place de l'existant Rue Chantepierre, a également été chiffré et validé par Monsieur Eric CASADO, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à la gestion du Domaine Public et moi-même, pour un montant total de 74 000 Euros.

Les services ont inscrit toutes ces opérations dans le cadre d'une programmation pluriannuelle tenant compte des priorités sécuritaires. Je vous informerai lorsque le prochain arbitrage budgétaire sera effectué.

Enfin, concernant votre courrier du 12 novembre dernier, relatif à votre réunion avec l'Association des Arrosants de Craponne, je vous informe que la ville est saisie du dossier. Néanmoins, j'adresse une copie de votre courrier à Monsieur TRONC.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon parfait dévouement.



Le Maire d'Istres,

François BERNARDINI

Cordialement